

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JANVIER 2008**

Monsieur BONNE salue les membres présents.  
Il procède à la lecture du compte-rendu du 11 Décembre 2007.  
L'Assemblée approuve ce compte-rendu.

Pierre SCHMELZLE est nommé secrétaire de séance.

## **FINANCES**

### **- Orientations budgétaires 2008**

M. BONNE donne lecture des orientations budgétaires 2008 qui ont été proposées par les commissions et validées en bureau.

Vous trouverez le détail en annexe.

M. BONNE procède ensuite à la présentation d'un récapitulatif du versement de la DDR aux Communautés de Communes sur les dernières années.

Il insiste sur le caractère exceptionnel de cette ressource.

## **CULTURE SOCIAL**

### **- Demande de subvention Contrat de Parc pour des Planches sur un plateau**

M. BONNE explique que l'association "Des planches sur un plateau" organise le Festival du Haut-Pilat, sur le thème des Pays d'Europe du Nord – découverte des pays scandinaves.

- Présentation de spectacles de qualité
- Participation de différents acteurs : écoles, bibliothèques, lycées, Maison familiale, Maison de retraite, associations....)
- Théâtre, Contes, Cinéma...tout public

La manifestation aura lieu en octobre 2008.

Les dépenses s'élèvent à 15 500 €.

M. BONNE propose de déposer le dossier au Contrat de Parc :

- sur enveloppe Parc Territoires action 311T : subvention de 25 % maximum des dépenses TTC  
3 875 € de subvention

L'assemblée approuve le dépôt du dossier sur l'enveloppe Parc Territoires

### **- Convention et Protocole APSOAR**

Pierre TARDY présente la demande de l'APSOAR pour une convention triennale, pour l'organisation de deux à trois manifestations par an plus des prestations ponctuelles.

Lors de la convention passée avec l'APSOAR pour 2005-2007, il avait été convenu de verser 8 000 € les deux premières années et 10 000 € la dernière année.

L'APSOAR demande d'augmenter le montant de la subvention allouée sur les trois ans.

La commission propose de renouveler la convention et de l'augmenter à 30 000 € pour 3 ans.

Pierre TARDY précise que le Conseil Général de la Loire participe à hauteur de 5 000 €.

M. BONNE propose d'accepter pour l'année 2008 mais de ne pas engager la Communauté de Communes sur 3 ans et souhaite laisser la possibilité à l'équipe suivante de se positionner.

L'assemblée approuve la convention à hauteur de 10 000 € pour 2008 uniquement.

- **Règlement des subventions aux associations**

Mme VIGOUROUX rappelle le règlement actuel des subventions aux associations :

- avoir un intérêt touristique et culturel dépassant la seule commune et plutôt cantonale, voire communautaire,
- valoriser le terroir, le territoire, les savoir-faire, les paysages, le patrimoine, l'identité de la Communauté de Communes des Monts du Pilat,
- ne pas se concurrencer entre elles (dates ou thèmes)
- associer des acteurs associatifs de plusieurs communes
- permettre une activité culturelle tout au long de l'année et pas seulement en période estivale
- durée de l'événement

Les subventions sont accordées à hauteur de 20 % des dépenses totales et plafonnées à 2 000 €.

La commission propose que soit ajouté à ce règlement deux points importants :

- qu'une date limite soit donnée et respectée en ce qui concerne le dépôt de demande de subvention, il est proposé pour cette année le 15 février 2008
- qu'une subvention n'est pas systématiquement renouvelée chaque année sauf conventions spécifiques

Mme VIGOUROUX rappelle que si la Communauté de Communes subventionne, les communes ne peuvent plus participer financièrement mais elles peuvent intervenir par du prêt de matériel.

L'assemblée approuve ce règlement.

- **Demande de subvention DGE construction des crèches**

M. BONNE explique que dans le cadre de la prise de compétence Equipements de la Petite Enfance, il est proposé de déposer un dossier de subvention au titre de la DGE pour la construction des crèches de Jonzieux et Planfoy :

- Jonzieux : réhabilitation - 12 places
- Planfoy : 12 places à 18 places

Cette subvention viendra compléter les subventions de la CAF et du Conseil Général.

L'assemblée accepte le dépôt des dossiers de subventions.

## **TOURISME ACTIVITES**

- **Information CAO : achat motoneige pour l'Espace Nordique, domaine des Grands Bois**

M. BONNE informe l'assemblée du choix de la CAO du 18/12/07 pour l'acquisition d'une motoneige pour le domaine des Grands Bois.

L'entreprise CHANAL, originaire de LAUSONNE, a été retenue pour un montant de 12 767.20 € HT comprenant :

- la fourniture et la livraison d'une motoneige YAMAHA RS Viking de 973 cm<sup>3</sup> – 4 temps
- la fourniture et la livraison d'accessoires de sécurité
- la fourniture et la livraison de deux casques.

La motoneige sera livrée avant le 22 janvier auprès de l'Espace Nordique.

## **TOURISME DEVELOPPEMENT**

### **- Demande de subvention topoguide escalade FFME**

M. BONNE présente la demande de subvention du Comité Départemental Montagne Escalade de la Loire pour la parution d'un topoguide escalade pour mai 2008.

Ce topo regrouperait des sites d'escalade mais aussi les deux vias ferratas de Planfoy.

Une large diffusion est prévue, 3 000 exemplaires :

- internet
- magasins spécialisés,
- grandes surfaces d'articles de sport,
- salles privées d'escalade,
- Maison du Parc,
- OTSI,
- clubs d'escalade

Contenu des informations concernant les vias ferratas :

- situation et accès,
- rubrique pratique : où dormir ? où manger ? location équipement via ferrata,
- tracé des parcours à partir de photos,
- consignes de sécurité,
- longueur, durée dénivellation...,
- photos d'ambiance, photos dans le parcours via ferrata, photos de paysage du Pilat.

Pour un coût de 30 000 € TTC, il demande une participation de 2 500 € à la CCMP.

Cette demande a été présentée à la commission tourisme-développement du 4 décembre 2007.

La commission a validé une participation à hauteur de 1000 €, sous réserve du contenu que les élus devront approuver et en tenant compte du plan de financement un peu élevé et de la demande de subvention à Saint-Etienne Métropole.

L'assemblée accepte la demande de subvention à hauteur de 1000 €.

### **- Acquisition de parcelles pour la Croix de Chaubouret**

Dans le cadre du projet d'aménagement du site de la Croix de Chaubouret, M. BONNE propose d'acquérir la parcelle B n° 1351 pour une surface de 6 041 m<sup>2</sup>, appartenant à Mesdames Laurence NOGARO et Véronique ELIE, pour un montant de 15 000 €. Cette parcelle permettrait un aménagement de 110 places de parking supplémentaires.

L'assemblée accepte l'acquisition de cette parcelle pour 15 000 €.

## ECONOMIE

### - Convention SIEL pour raccordement électrique ZI du Péroux

Régis ARNAUD propose que le SIEL réalise le raccordement définitif du portail automatique de la ZI du Péroux. A cet effet, une convention de travaux doit être signée avec le SIEL.

Le montant de la participation est de 728 € HT.

L'assemblée approuve la Convention avec le SIEL.

## ADMINISTRATION

### - Adhésion au Syndicat Mixte du Parc du Pilat

Il a ainsi été proposé 1 représentant/commune + 4 pour la Communauté de Communes au conseil syndical. Les statuts ayant été approuvés par toutes les Communautés de Communes, M. BONNE propose d'accepter la proposition du Parc :

Territoire des Monts du Pilat

- 8 représentants pour les communes
- 9 représentants pour la Communauté de Communes

Par contre, M. BONNE demande à ce que le territoire ait la majorité.

Jean GILBERT explique qu'il y a une situation de blocage vis-à-vis du Parc et qu'il faut en sortir même si ce n'est pas totalement satisfaisant.

Ainsi est-il proposé :

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| - Communauté de Communes des Monts du Pilat :       | 5 (au lieu de 4)               |
| - Communauté de Communes du Pilat Rhodanien :       | 4 (au lieu de 3)               |
| - Communauté de Communes de la Région de Condrieu : | 2                              |
| - St Etienne Métropole + autres :                   | 5                              |
| - Conseil Général de la Loire :                     | 3                              |
| - Conseil Général du Rhône :                        | 1                              |
| - Région :  | <u>3</u> (ayant chacun 4 voix) |
|   | 32 voix                        |

La séance est levée à 19h45.